



Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-3-2

Ottawa, le 7 juillet 2006

Suite à ses avis public de radiodiffusion CRTC 2006-3 en date du 12 janvier 2006 et CRTC 2006-3-1 en date du 12 avril 2006, le Conseil annonce ce qui suit:

**LA PÉRIODE DE DÉPÔT DES DEMANDES DE LICENCES DE
RADIODIFFUSION VISANT L'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE
PROGRAMMATION DE TÉLÉVISION POUR DESSERVIR LA RÉGION
D'EDMONTON ET / OU CALGARY (ALBERTA) EST LE 18 AOÛT 2006.**

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>